

# Études surveillées du soir 2022-2023

---

Nom

Prénom

Classe

---

Date début : 05.09.2022

Jours : Lundi

Date de fin : 09.06.2022

Jeudi

**Retour par les courses postales :**

**Leytron Ancienne Poste**

**Saillon : 17h29**

**Leytron Caves Provins**

**Ovronnaz : 17h25**

**Riddes : 17h48 (TRI 18h10)**

**Chamoson : 17h51**

Horaires : 16h10 – 17h30

(les élèves d'Ovronnaz et de Saillon sont libérés à 17h20)

Lieu : s. 22

- Remarques :
- 1) La présence à l'étude surveillée est obligatoire pour les élèves inscrits.
  - 2) Toute absence doit être dûment excusée par les parents (carnet de communication). Toute absence injustifiée sera sanctionnée.
  - 3) La présente fiche, une fois signée, doit être envoyée par mail ou par poste au secrétariat.
  - 4) Le retour au domicile est de la responsabilité des parents, en particulier si aucun bus de ligne ne peut ramener leur enfant.
  - 5) Une contribution de 140 CHF par année et par soir d'étude sera demandée aux parents.
  - 6) Une surveillance de l'étude par des enseignants sera organisée.
  - 7) Une étude sera mise sur pied dès l'inscription de 15 élèves. A partir de 20 élèves, celle-ci pourra être dédoublée, pour autant que 15 autres élèves s'y intéressent.

---

Remarques éventuelles des parents :

Accord des parents :

.....

Signature de la direction

.....

Numéro des parents (en cas d'absence de l'élève à l'étude) :

.....